#### S.A.R.L-LE ROYAUME DES ARBRES

1490 chemin de saint francet, 13390 Auriol

SIRET: 4805911300012-RCS Toulon: 480591130

Contact commercial : 06 33 64 95 10 - Fax : 04 13 33 41 20

www. royaume-des-arbres. com

### Règlement intérieur

### L'ACCES AU PARC IMPLIQUE L'ACCEPTATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Situé au cœur d'une forêt, ce parcours acrobatique en hauteur est un espace d'activité ludique qui permet aux participants de cheminer de façon autonome sur et entre les arbres. Il se compose d'ateliers répartis sur plusieurs parcours distingués par un code de couleurs ou d'appellations qui définissent un niveau de difficulté

### **Parcours classiques**

- Blanc - jaune : Facile

- Rose - Vert : Assez difficile

- Bleu: Difficile

- Rouge : Très difficile

- Noir : Extrême

Afin de vous permettre de passer un agréable moment, nous vous rappelons qu'évoluer de façon totalement autonome d'arbre en arbre à plusieurs mètres du sol, c'est à dire sans encadrement, constitue une activité à risque qui implique le strict respect d'un certain nombre d'obligations et de recommandations impératives .

- Etre en bonne forme physique et morale; non sujet au vertige
- Avoir une tenue adaptée à l'exercice des activités d'extérieur est fortement recommandée : le port de chaussures fermées est obligatoire
- Attacher vos cheveux longs et proscrire tout accessoire pouvant s'accrocher (foulard, capuches, boucles d'oreilles, etc.). Les personnes possédant un piercing au nombril voudront bien le signaler aux opérateurs, afin de le protéger des risques de frottement avec le baudrier
- Eviter sur les parcours d'avoir sur soi des objets de valeur : lunettes (sauf de vue), bijoux, clés, etc. et plus généralement tout objet qui pourrait tomber pendant l'évolution dans les arbres
- Utiliser scrupuleusement les équipements individuels de protection qui vous seront confiés
- Suivre un briefing obligatoire qui vous sera dispensé **même si vous avez déjà pratiqué** l'activité sur un autre parc

- Respecter strictement les consignes de sécurité et de manipulations qui vous seront données et montrées au cours du briefing d'initiation et en tout premier lieu **le double assurage**
- Avoir réalisé avec succès un parcours test qui doit être validé par l'opérateur en charge du briefing : condition obligatoire avant de pouvoir accéder aux parcours.

À tout moment, en cas de difficulté, n'hésitez pas à prendre conseil auprès d'un opérateur ou encore à demander son intervention.

### En pratiquant cette activité à risque vous nous autorisez à :

- Fermer les parcours en cas de mauvaises conditions météo.

À tout moment et pour raisons de sécurité insuffisante nous nous réservons le droit d'annuler ou d'interrompre une activité pour cause de mauvaises conditions météorologiques.

Dans tous les cas d'annulation, le Royaume des arbres ne sera redevable d'aucun frais engagés par le client. En cas d'interruption avec impossibilité de reprise le jour-même, le client ayant pratiqué moins d'une heure d'activité aura la possibilité aux jours d'ouverture d'accéder à nouveau aux parcours pour une durée maximum de 2h d'activité

- Exclure toute personne dont le comportement serait facteur de risque pour quiconque voire également pour elle-même (ex : non-respect des règles et consignes de sécurité) ou ne tiendrait pas compte de nos observations **Dans ce cas**, aucun remboursement ne pourrait être exigé
- Refuser l'accès aux parcours à toute personne que nous estimerions ne pas répondre aux impératifs physiques et moraux nécessaires. La pratique est interdite à toute personne ayant consommée de l'alcool ou toute substance pouvant altérer ses capacités.

Vous renoncez expressément à engager tout recours à l'encontre de notre société en cas d'accident, d'incident, de perte ou

d'endommagement d'effets personnels etc. Ou, d'une manière générale, pour quelque motif que ce soit.

### Vous êtes le garant de votre sécurité Compte tenu de la spécificité de cette activité,

l'accès aux parcours est limité aux horaires d'ouverture. Il est réservé à la clientèle du parc qui a acquittée un droit d'entrée pour un temps maximum de 3h d'activité en continu.

L'accès aux parcours « **Petit** » : Blanc, Jaune et Rose est autorisé aux enfants à partir de 2 ans. Ils doivent obligatoirement être accompagnés au sol d'un parent ou d'un responsable majeur qui aura assisté au briefing d'initiation au cours duquel sont communiquées les consignes de sécurité et les informations sur l'utilisation du matériel.

Ces parcours ne sont accessibles qu'aux pratiquants dont la taille est inférieure à 1,30m

L'accès aux parcours **« Moyen »** : vert, bleu, rouge est autorisé aux enfants mesurant entre 1,30m et 1,50m. Ils doivent obligatoirement être accompagnés sur le parcours rouge d'un parent ou d'un responsable majeur

L'accès aux parcours « **Grand** » : vert, Bleu, Rouge, Noir est autorisé aux personnes mesurant plus de 1,50m et pesant moins de 120 kg.

L'accès au parcours « **Noir** » ne peut se faire qu'après autorisation de la direction. Il est autorisé aux personnes dont la taille est supérieure à 1,50m et qui ont passé avec succès le parcours rouge.

Les groupes évoluent sous la responsabilité de leur organisateur.

Les pratiquants doivent être en pleine possession de leurs capacités physiques et mentales.

Toutefois les personnes non voyantes, malentendantes ou déficientes mentale pourront pratiquer sous la double surveillance d'un moniteur et d'un assistant.

Un équipement individuel de sécurité est remis à chaque pratiquant. Chaque personne est équipée par un opérateur. Toute personne désirant enlever ou remettre son baudrier doit s'adresser à un opérateur

L'utilisation d'un matériel autre que celui fourni par notre établissement n'est pas autorisée.

# Vous êtes le garant de votre sécurité, en accédant au parcours vous vous engagez à :

- Rester toujours attaché avec les deux mousquetons de sécurité sur la ligne de vie ou sur les boucles de sécurité
- Manipuler un seul mousqueton à la fois lors d'un changement de ligne de vie
- Etre une seule personne par atelier
- Etre au maximum deux personnes par plateforme
- Ne pas sauter sur les plateformes ou des plateformes vers le sol (Parcours à faible hauteur)
- Lire les consignes et les descriptifs des ateliers
- Respecter l'équipement qui vous a été confié
- Porter le casque tout le long des parcours
- Vous faire équiper et déséquiper par un opérateur sur les planchers adaptés pour cette opération
- Respecter l'horaire de fin d'activité noté sur votre badge
- Ne pas fumer et ne pas faire de feu sur tout le territoire du parc y compris sur les aires de piquenique.

Nos amis les animaux tenus en laisse sont admis sur le parc.

## Identification des opérateurs de surveillance des parcours.

Tenue d'été : Polo Rouge « le Royaume des arbres »

Tenue d'hiver : Polaire Rouge « le Royaume des arbres »

#### Assurance individuelle accident

Le Royaume des Arbres exploitant du parc est titulaire d'une assurance responsabilité civile qui garantit tout pratiquant victime d'un accident dont Le Royaume des Arbres pourrait être responsable.

Chaque pratiquant doit s'assurer qu'il est bien titulaire pour lui, et éventuellement pour son conjoint et ses enfants, d'une assurance responsabilité civile individuelle.

Les visiteurs et les accompagnants sont les bienvenus sur le parc. Vous êtes autorisés à circuler gratuitement et tenus à :

 Faire preuve de vigilance et de prudence, tant à l'égard de chutes d'objets possibles qu'à l'égard du sol et de la végétation environnante

- Respecter la signalisation en vigueur ; les balisages et les cheminements au sol
- Ne pas monter ou vous asseoir sur les plateformes des parcours à faible hauteur
- Ne pas gêner les pratiquants en circulant ou en stationnant à proximité des ateliers et des tyroliennes arrivant au sol

Il est interdit à toute personne circulant sur le parc de franchir ou de s'asseoir sur les barrières de sécurité.

La direction décline toute responsabilité en cas de non-respect des consignes, de perte ou de vol dans l'enceinte du parc.